

VILLE de PERONNE
Département de la Somme

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL
Séance du Jeudi 30 avril 2026

L'an deux mille vingt six, le jeudi trente avril, à dix neuf heures, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la mairie, sous la présidence de Monsieur Gautier MAES, Maire.

Convocations envoyées le 24 avril 2026

Conseillers en exercice : 29
Conseillers présents : 22
Conseillers représentés : 05
Conseiller excusé : 01
Conseiller absent : 01

Secrétaire de séance :
M. BELMANT

Délibération n°40-2026

Étaient présents : M. MAES, M. CONTU, Mme BEAUGRAND, M. VELU, Mme RACINE, M. PONCHON, Mme YGOUF, M. BELMANT, Mme LEMAIRE, Mme HARY, Mme RICHARD, M. DREVELLE, M. NOBLESSE, M. ONDICANA, M. GALLET, Mme GOUDMAND, Mme DAVID, Mme DIEVAL, M. CHATELAIN, M. CARPENTIER, Mme FARSI, Mme SORIN LAMBERT (arrivée à 19h50), M. BAHRI.

Elus absents mais représentés : M. PEREZ a donné pouvoir à M. CONTU, Mme TRICOT a donné pouvoir à Mme LEMAIRE, Mme DEGUINE a donné pouvoir à Mme HARY, Mme LEJEUNE a donné pouvoir à M. MAES, Mme SORIN LAMBERT a donné pouvoir à M. CARPENTIER (jusqu'à 19h50).

Elu absent excusé : M. HUGUET

Elu absent non excusé : M. MARQUES

Désignation des administrateurs de GAZELEC

Monsieur le Maire expose,

Par délibération en date du 18 décembre 2012, le Conseil municipal a approuvé les statuts de la Régie municipale d'électricité et de gaz de la ville de PÉRONNE, établis conformément aux dispositions du décret n° 2001-184 du 23 février 2001, applicable aux régies communales dotées de la personnalité morale et de l'autonomie financière.

Conformément aux dispositions de l'article 2.2.1 des statuts de GAZELEC, portant organisation administrative de la Régie municipale d'électricité et de gaz de la ville de PÉRONNE, le maire doit proposer deux administrateurs :

- Une personne ayant acquis une compétence pouvant résulter de l'expérience des affaires ou de la profession exercée.
- Une personne désignée parmi les usagers de GAZELEC.

Ces personnes viendront siéger avec les trois élus du Conseil municipal déjà nommés lors du Conseil Municipal du 1^{er} Avril 2026.

Sur proposition de Monsieur le Maire, le CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir DÉLIBÉRÉ, à la majorité, 23 voix POUR et 4 abstentions,

- **APPROUVE** pour la durée du mandat du présent conseil municipal, la désignation des deux administrateurs suivants :

1. Monsieur Jean-Claude VAUCELLE
2. Madame Laëtitia BLEUET

Cet acte est susceptible d'être déféré devant le Tribunal Administratif d'Amiens dans un délai de deux mois à compter de son affichage.

Ainsi délibéré en séance, les jours, mois et an susdits.

Pour Expédition Conforme,
Le MAIRE,



Monsieur Gautier MAËS